

Le Conseil d'Administration de l'Université réuni en formation plénière le 27 janvier 2023

**DÉLIBÉRATION – CA-2023-INSTIT-46**

RENDUE EXÉCUTOIRE LE

03 FEV. 2023

Date de transmission :

03 FEV. 2023

Date de réception rectorat :

03 FEV. 2023

UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL DE MARNE - UPEC

Direction des Affaires Juridiques et Générales

Conseil et Commissions

61, Avenue du Général de Gaulle

94010 CRETEIL Cedex

Tél. : 01.45.17.10.31

## PORTANT DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE GESTION DU SERVICE VIE DES PERSONNELS (UN MEMBRE ÉLU ENSEIGNANT ET UN MEMBRE ÉLU BIATSS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION)

- VU** le Code de l'éducation, notamment son article L.712-2 ;
- VU** les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en Conseil d'administration du 27 janvier 2023 ;
- VU** le règlement intérieur de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) du 27 janvier 2023 ;
- VU** la création du service vie des personnels (SVP) de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) approuvée par délibération du conseil d'administration en date du 3 juin 2022 ;
- VU** les statuts du service vie des personnels (SVP) de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) approuvés par délibération du conseil d'administration en date du 3 juin 2022 ;

**Considérant** qu'aux termes de l'article 7-2 des statuts du service vie des personnels, le conseil de gestion de ce service est composé notamment de :

- Un membre élu enseignant du Conseil d'administration désigné par cette instance ;
- Un membre élu BIATSS du Conseil d'administration désigné par cette instance.

**Considérant** qu'un appel à candidature a été lancé par les services de l'université le 19 janvier 2023 auprès des membres du conseil d'administration ;

**Considérant** que les membres en exercice du Conseil d'administration ont été invités, en séance du 27 janvier 2023 à désigner un membre élu enseignant et un membre élu BIATSS du conseil d'administration afin de siéger au conseil de gestion du service vie des personnels ;

**Considérant** que Monsieur Sebastien-Akira ALIX s'est déclaré candidat au titre du collège enseignant ;

**Considérant** que Madame Murielle FLEURY et Madame Sylvie COSTES se sont portées candidates au titre du collège BIATSS.

**ARTICLE 1** : Les résultats des votes sont les suivants :

### 1.1. Désignation d'un membre élu enseignant du conseil d'administration désigné par cette instance :

Nombre d'électeurs	33
Nombre de votants	31
Nombre de vote pour Monsieur ALIX	28
Nombre de vote blanc	3

Le Conseil d'Administration de l'Université réuni en formation plénière le 27 janvier 2023

## 1.2. Désignation d'un membre élu BIATSS du Conseil d'administration désigné par cette instance

Nombre d'électeurs	33
Nombre de votants	31
Nombre de vote pour Mme Fleury	8
Nombre de vote pour Mme Costes	20
Nombre de vote blanc :	3

### ARTICLE 2 :

Monsieur Sébastien-Akira ALIX (collège enseignant) et Madame Sylvie COSTES (collège BIATSS) sont désignés en tant que membres du conseil de gestion du service vie des personnels à compter du 27 janvier 2023.

### ARTICLE 3 :

La présente délibération sera transmise au Recteur Chancelier des Universités. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne.

Fait à Créteil, le 27 janvier 2023

Le Vice-Président  
du Conseil d'administration

  
Amilcar BERNARDINO

Le Président de l'Université

  
Jean-Luc DUBOIS-RANDE